



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 14/09/2020.

RENTREE DES ASSOCIATIONS

Opération "Rentrée des Assos"

La crise sanitaire a bouleversé et impacté les événements associatifs de printemps et a une conséquence pour ceux à venir. Pour autant, il y a un enjeu fort à soutenir les associations, déjà fortement éprouvées par le confinement, dans la relance de leurs activités de rentrée.

Dans ce contexte de crise, les associations proposent des espaces de respiration et de lien qui sont indispensables à la cohésion sociale partout sur le territoire. Bien organisés, dans le respect des mesures sanitaires, les événements de rentrée seront à même de permettre à tous de démarrer l'année scolaire dans des conditions sereines et en sécurité du point de vue sanitaire.

Pour soutenir ces initiatives de rentrée, HelloAsso et Hacktiv lancent la " Rentrée des assos " : une plateforme permettant aux Français de trouver des événements associatifs locaux proches de leur domicile, et aux associations de valoriser leurs actions.

Cette plateforme en ligne, rentreedesassos.org, référence gratuitement les événements organisés par les associations du 16 septembre au 14 octobre 2020 et permet aux associations de disposer d'un service de billetterie. **L'initiative est soutenue par la Réserve Civique et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

Pour garantir une bonne organisation des événements de rentrée, les règles sanitaires rappelées ci-dessous doivent s'appliquer. En effet, le virus circule toujours, ainsi il est nécessaire de continuer à respecter les mesures prises pour lutter contre le Covid-19.

- Instaurer le port du masque obligatoire au sein de leur établissement (sauf lors d'activités physiques)
- Mettre du gel hydroalcoolique à disposition des personnes participantes à l'événement

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



- Faire respecter une distanciation physique d'au moins un mètre dans les locaux. Mettre en place des sens de circulation, panneaux, signalements au sol,...
- Faire respecter les gestes barrières (se laver les mains régulièrement, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main, éviter de se toucher le visage,...) - en installant des affiches à l'intérieur des locaux

À ces mesures d'ordre général s'ajoutent les déclarations en préfecture des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

